



Délibération n° 70 / 2018

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**



L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Bernard PRIOU (pouvoir à M. Daniel BERAUD).

Absents non excusés : M. Marc GERVAIS, Mme Marie-Thérèse MERCIER.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Travaux - Demande de subventions pour l'extension de la cantine de l'école Lucie AUBRAC**

*Madame Danièle DUBOUCHER,, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, petite enfance et affaires scolaires,, expose au Conseil municipal :*

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement 2019 il convient de solliciter les plus larges aides possibles sur des opérations d'investissement structurantes tel que l'est l'extension de la cantine de l'école Lucie AUBRAC.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 190 955.55 € HT pour une surface créée de 70 m<sup>2</sup>.

Ce projet est éligible à un soutien de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Ce fonds permet un financement des projets scolaires dans la limite d'un plafond subventionnable de 1360 € par m<sup>2</sup>. Il convient donc de solliciter une aide en appliquant cette règle soit une dépense subventionnable de 95 200 €.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 70/2018**

**Objet : Travaux - Demande de subventions pour l'extension de la cantine de l'école Lucie AUBRAC**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR selon le plan de financement suivant :


Dépense totale HT	190 955,55 €
Dépense subventionnable	95 200,00 €
Subvention Etat (DETR) 50%	47 600,00 €
Autofinancement Commune 50%	47 600,00 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT  
- 6 DEC. 2018  
DRCL - PLATEFORME

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 26 novembre 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN